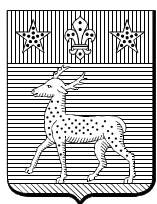


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-deux, le quatre février à 18heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 31/01/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: Raccordement postal

Monsieur le Maire indique que dans un souci d'amélioration du cadre de vie et du service rendu à la population il y aurait lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et géolocalisation et numérotation des habitations.

En effet, cette démarche apparait nécessaire pour faciliter :

... *L'accès des soins et des premiers secours.*
... *Le déploiement de la fibre optique*
... *Les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS.*

... *La livraison des entreprises.*
... *Le développement des services à la personne*
... *L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

DE PROCEDER à l'élaboration du raccordement postal sur notre Commune.

DE DONNER tous pouvoirs au Maire afin de consulter les entreprises, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal et de régler la dépense.

CHARGE le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/02/2022 004-210400909-20220204-DE_2022_005-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET